

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Univers d'enfants Inc.	Numéro de permis 2021019	Date d'inspection Le 29 novembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie univers d'enfants 4		Numéro de téléphone (506) 864-8377	
Adresse 329 rue Ryan Moncton NB E1G 2W2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	01 déc. 2023	27 nov. 2023
Commentaires : Durant l'inspection de renouvellement, l'inspecteur observe que les adresses des deux contacts d'urgence ne sont pas complétées dans 1 des 4 dossiers d'enfants vérifiés. Lors de l'inspection, le parent a rajouté l'information manquante dans le dossier de l'enfant. La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Durant l'inspection de renouvellement, l'inspecteur à observer les enfants jouer avec de la neige artificielle, manger la collation ainsi que des jeux libres à l'intérieur. Recommandation de documenter ce que les enfants mangent quotidiennement.</p> <p>Le ratio est respecté durant l'inspection.</p>

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 novembre 2023

Date

original signé par
Annick Beaulieu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 novembre 2023

Date